

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A GRISCELLI



Dépassement du seuil d'alerte

Communiqué du : 11/04/2022

Statut de l'alerte
Bulletin n°

Terminée
DSA_2022_011_GRI_SO2

Observations :

Dans le secteur de la Vallée du Tir, de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont été mesurées à partir de 16h45 le vendredi 08 avril 2022.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]) a été dépassé le 08/04/2022 à 16h45, avec une valeur de 387.7 µg/m³ (en moyenne horaire de 15h45 à 16h45).

Mise à jour à 18h : la moyenne maximale enregistrée est de 493.3 µg/m³ en moyenne de 16h45 à 17h45. Le dépassement de seuil est toujours en cours.

Mise à jour le 11/04/2022 à 9h : Le seuil d'alerte (fixé à 500 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur trois heures consécutives – [µg/m³]) a été dépassé le 08/04/2022 à 21h30, avec comme valeurs moyennes horaires : 540.5 µg/m³, 789.6 µg/m³ et 1007.6 µg/m³.

Le dépassement de seuil d'alerte est terminé depuis 23h30 avec une valeur horaire à 384.5 µg/m³.

Il y a également eu 10 dépassements consécutifs du seuil d'information et de recommandations à destination des personnes sensibles, qui se sont terminés le 09/04/2022 à 02h30.

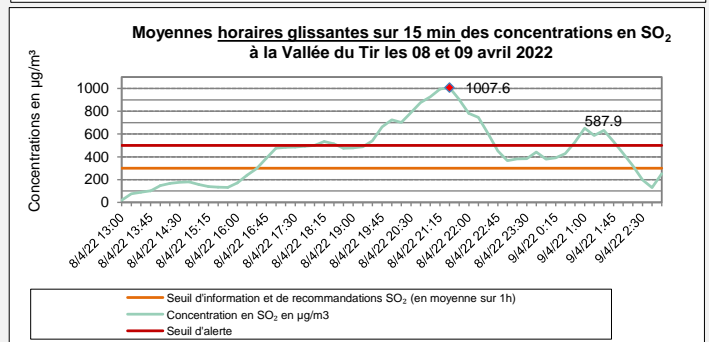
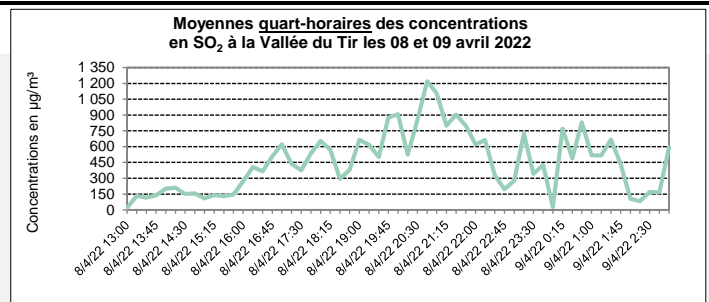
Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, les vents moyens à forts de secteurs ouest à nord-nord-ouest (24 nds, rafales à 52 nds) ont été enregistrés durant les journées du 08 et 09 avril 2022 sur l'agglomération de Nouméa.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir.

D'après les données fournies par l'industriel, le basculement en fioul TBTS+ au niveau de la centrale thermique de Doniambo a été fait le 08 avril 2022 à 1h18.

Zones concernées	Vallée du Tir - quartier situé à l'Est de Doniambo
Polluant	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	1007.6 µg/m ³ en moyenne de 20h30 à 21h30
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	384.5 µg/m ³ en moyenne de 22h30 à 23h30
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	SA = 1 (et SI = 10)
Maximum horaire (concentration - heure)	1007.6 µg/m ³ en moyenne de 20h30 à 21h30
Moyenne journalière	477.2 µg/m ³ le 08/04/2022 97.9 µg/m ³ le 09/04/2022



Le seuil d'alerte pour le SO₂ est de 500 µg/m³ en moyenne sur trois heures consécutives.

Le seuil d'alerte pour le SO₂ est de 500 µg/m³ en moyenne horaire, sur 3h consécutives. Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de toute la population (ou un risque de dégradation de l'environnement) à partir duquel des mesures d'urgence et d'information du public doivent être prises."

Recommandations en cas de dépassement de seuil d'information :

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure